

PAR COURRIEL

Québec, le 21 décembre 2021

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 1^{er} décembre 2021, le député de Rimouski inscrivait, au feuillet de l'Assemblée nationale du Québec, une question s'adressant au gouvernement concernant les travaux menés en 2019 par la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale portant sur l'avenir des médias.

La question posée était la suivante : « Le gouvernement du Québec s'engage-t-il à mettre en œuvre dès maintenant les recommandations de la Commission de la culture et de l'éducation concernant l'avenir des médias? ».

Le Ministère est plus que jamais sensible aux difficultés vécues par les médias d'information, notamment la chute de leurs revenus publicitaires qui, nous le savons, s'est aggravée avec la crise sanitaire que nous traversons depuis plus d'un an et demi.

Au-delà d'un an avant que la Commission ne publie son rapport et ses recommandations, plusieurs mesures d'aide aux médias avaient déjà été mises en place, bonifiées ou prolongées par notre gouvernement afin d'assurer à l'ensemble de la population québécoise un accès à une information fiable, diversifiée et de qualité sur les enjeux qui les touchent, car cela s'avère essentiel à notre démocratie. Parmi ces mesures, notons l'instauration d'un crédit d'impôt remboursable de 35 % sur les salaires des salles de rédaction, en vue de soutenir la presse d'information écrite. Malgré la pandémie, toutes ces mesures ont été maintenues selon le calendrier prévu.

... 2

La COVID-19 a été l'occasion pour les médias de faire la démonstration, une fois de plus, de leur importance et notre gouvernement les a identifiés comme service essentiel, afin de leur permettre de poursuivre leur mission.

Nous avons aussi rapidement mis en place plusieurs mesures d'aide d'urgence pour les soutenir et les assister à traverser cette crise. En plus de devancer le versement de l'aide au fonctionnement pour tous les médias communautaires et d'accélérer le traitement des remboursements des crédits d'impôt auxquels les entreprises de la presse écrite avaient droit, nous avons lancé une vaste campagne de publicité sur la COVID-19 dans les médias québécois.

Ces investissements publicitaires ont représenté quelque 13,5 M\$ par mois, répartis dans plus de 530 médias francophones, anglophones, autochtones et allophones, partout au Québec, durant la pandémie, afin que les messages de la santé publique et du gouvernement rejoignent l'ensemble des citoyens et des citoyennes au Québec, et cela tout en soutenant les médias d'information en ces temps difficiles.

Ainsi, lors de la publication du rapport, en décembre 2020, le gouvernement a accueilli positivement les recommandations de la Commission de la culture et de l'éducation.

Soyez donc assuré que l'accès à l'information demeure une préoccupation constante au sein du gouvernement du Québec et qu'il continue à être proactif dans l'accompagnement des médias d'information.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

La ministre,



NATHALIE ROY

N/Réf. : 42865